



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

### PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt mai deux mil vingt-et-un, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

**Nombre de conseillers en exercice** : 35

**Présents** :

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Stéphane Lambert, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Pascale Quéfélec, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, Mme Sophie Paris.

**Ont donné procuration** : M. Frédéric Hucheloup à M. Pascal Thévenot, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Péresse à Mme Christiane Lasconjarias, M. Michaël Janot à M. Stéphane Lambert, M. Didier Blanchard à Mme Pascale Quéfélec, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

**Secrétaire de Séance** : Mme Johanne Ledanseur.

---

**M. le Maire** : « Bonjour à tous, je vous propose de commencer. »

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal.

**M. le Maire** : « Je vous propose de nommer Mme Ledanseur comme secrétaire de séance.

*Nous avons un Conseil avec un ordre du jour assez réduit mais comportant des sujets qui ne peuvent pas attendre. »*

Désignation de M. Johanne Ledanseur comme Secrétaire de séance.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

**M. le Maire** : « Avez-vous des questions sur le procès-verbal du 14 avril 2021. Non, nous passons au vote. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 14 avril 2021.**

Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil municipal.

<b>Numéro de l'acte</b>	<b>Date de l'acte</b>	<b>Objet de l'acte</b>
2021-157	02/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme EFE Formation pour une action de formation intitulée « Manager de centre-ville » prévue du 07 juin 2021 au 08 juin 2021 pour un agent communal. Le coût de cette formation est de 1 572 € TTC.
2021-178	26/03/2021	Avenant modificatif n°1 à la convention d'occupation précaire du 24 février 2021 avec la société Stefandbike. L'absence d'alimentation électrique a entraîné des retards de travaux. L'article n° 3 de la convention initiale est donc modifié. La durée de la gratuité initialement prévue pour un mois est prolongée d'un mois soit jusqu'au 30 avril 2021 inclus.
2021-179	29/03/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société Bartholus relatif à l'acquisition d'un nettoyeur haute pression pour la piscine municipale. Le montant du marché s'élève à 1 295,50 € HT.
2021-186	31/03/2021	Signature d'une convention de formation avec l'Association des Ludothèques Français pour une action de formation intitulée « les postures d'accueil et d'accompagnement au jeu » prévue le 09 juin 2021 pour un agent communal. Le coût de cette formation est de 200 € TTC.
2021-187	31/03/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation Hippocratus pour une action de formation intitulée « Conseiller en aromathérapie » prévue le 15 avril 2021 pour un agent communal. Le coût de cette formation est de 800 € TTC.
2021-188	31/03/2021	Passation d'un marché à procédure négociée avec la société Mecagil Lebon relatif à la révision de la saleuse Ferry. Le montant du marché s'élève à 6 741,26 € HT.
2021-189	31/03/2021	Demande de subvention, d'un montant de 1 300 €, pour le projet d'aménagement d'un jardin partagé auprès de la fondation Autonomia, en réponse à l'appel à projet au titre de l'année 2020-2021. Ce projet vise à encourager des projets intergénérationnels qui favorisent l'autonomie des personnes, qu'elles soient en situation de handicap ou de dépendance liée au grand âge.
2021-190	01/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société Clamart Pneus relatif à l'acquisition de 2 pneus pour la C1 des appariteurs. Le montant du marché s'élève à 69,12 € HT.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2021-191	08/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société Moreau Experts S.A.S relatif à la réalisation d'une mission d'assistance à gestion de sinistre suite aux désordres survenus à l'issue des travaux d'étanchéité réalisés sur les courts de tennis Borotra. Le montant maximum du marché s'élève 6 150 € HT.
2021-192	09/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme CAP Formation pour une action de formation intitulée « Excel Essentiel » prévue les 5 et 6 mai 2021 pour 10 agents communaux. Le coût de cette formation est de 1 320 € TTC.
2021-193	12/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société SPIE City Networks relatif à la fourniture et pose de fourreaux ainsi que 8 chambres de tirages pour le déploiement de la fibre au sein de la Commune, rue Marcel Dassault. Le montant du marché s'élève à 11 995,20 € HT.
2021-194	12/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société Direct Equipement relatif à l'acquisition de 15 000 masques chirurgicaux 3 plis et de 7 000 gants nitriles à usage unique à destination du personnel du centre de vaccination de la Commune. Le montant du marché s'élève à 4 032,50 € HT.
2021-195	12/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la pharmacie Boigienman Daniel de Clamart relatif à l'acquisition de boules de coton à destination du centre de vaccination communal. Le montant du marché s'élève à 561,60 € HT.
2021-196	12/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société Peugeot-Citroën Vélizy-Villacoublay relatif à la révision sur le véhicule du transport solidaire. Le montant du marché s'élève à 412,30 € HT.
2021-197	12/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société ITEXA relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection des façades de la piscine. Le montant du marché s'élève à 15 100 € HT.
2021-199	13/04/2021	Déclaration sans suite d'un marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de l'avenue de Picardie, l'allée Jean Monet et la rue Marcel Dassault. Les délais annoncés pour la partie travaux ne pouvaient plus être tenus.
2021-200	13/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation Ciril Group SAS pour une action de formation sur le logiciel Civil Net RH intitulée « Assistance Formation en Ligne (AFEL) ». Le coût de cette formation est de 1 211 ,34 € TTC.
2021-201	14/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme les Archivistes Français Formation pour une action de formation intitulée « piloter un projet dans les archives : les fondamentaux » prévue les 3 et 4 mai 2021 pour un agent communal. Le coût de cette formation est de 510,00 € TTC.

<b>Numéro de l'acte</b>	<b>Date de l'acte</b>	<b>Objet de l'acte</b>
2021-202	14/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société SIECO relatif à l'acquisition de pansements. Le montant du marché s'élève à 2 013,00 € HT.
2021-203	15/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société CRX CENTRE relatif à la mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination (OPC) pour l'aménagement de la future école élémentaire Simone Veil. Le montant du marché s'élève à 25 314,00 € HT.
2021-204	15/04/2021	Signature d'une convention avec l'association Prévention Routière et la Fédération des professionnels de la micro-mobilité relative à une action de prévention organisée le 29 mai 2021 par la Direction de la jeunesse. La prestation s'effectue à titre gratuit.
2021-205	16/04/2021	Demande de subvention, pour un montant de 11 705 €, auprès de l'Agence Nationale du Sport relative à la rénovation des équipements sportifs référencés Centre de Préparation aux Jeux pour les travaux de remplacement de la fosse de réception de gymnastique.
2021-206	16/04/2021	Notification du marché n° 2020-08 lot 3 « découverte du milieu marin » suite à déclaration sans suite pour cause d'infructuosité de ce lot par décision n° 2020-251 du 1 <sup>er</sup> juillet 2020. Le montant du marché s'élève à 391 € TTC par enfant pour l'intégrité du séjour.
2021-207	16/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme CAP Formation pour une action de formation intitulée : « Outlook Essentiel » prévue le 1 <sup>er</sup> juin 2021 pour 11 agents communaux. Le coût de cette formation est de 660,00 € TTC.
2021-208	16/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation CAP Formation pour une action de formation intitulée : « Initiation Bureautique ». Prévues du 07 au 09 juin 2021 pour 10 agents communaux. Le coût de cette formation est de 1 980,00 € TTC.
2021-209	16/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme CAP Formation pour une action de formation intitulée : « Excel intermédiaire ». Prévues les 24 et 25 juin 2021 pour 11 agents communaux. Le coût de cette formation est de 1 320,00 € TTC.
2021-210	16/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation CAP Formation pour une action de formation intitulée : « Initiation bureautique » prévue du 15 au 17 septembre 2021 pour 10 agents communaux. Le coût de cette formation est de 1 980,00 € TTC.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2021-211	16/04/2021	<p>Passation d'un marché à procédure adaptée avec les sociétés Far West, Vels et CIH, relatif à l'organisation des séjours de vacances pour l'année 2021.</p> <p>Le lot 1 : Eté 6-10 ans multi-activités avec la société Far West : accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum annuel de 50 000 € HT.</p> <p>Lot 2 : Eté 6 -10 ans activités sportives avec la société VELS : accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum annuel de 50 000 € HT.</p> <p>Lot 3 : Eté 6 -10 ans vacances studieuses avec la société CJH : accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum annuel de 50 000 € HT.</p>
2021-213	19/04/2021	<p>Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société Manutan collectivités relatif à l'acquisition d'un four encastrable et d'un lave-vaisselle. Le montant du marché s'élève à 589,56 € HT.</p>
2021-214	21/04/2021	<p>Signature d'un contrat de prestation avec la société Talacatak dans le cadre de la mise en place d'un atelier familial de fabrication d'instruments de musique à partir du réemploi de déchets, le samedi 29 mai de 15h00 à 18h00. Le montant de la prestation est de 736,65 € TTC.</p>
2021-215	21/04/2021	<p>Signature d'un contrat de prestation avec l'association Culture Scène dans le cadre de la mise en place d'un showcase le 19 juin 2021 (concert acoustique) à l'occasion de la Fête de la musique. Le montant de la prestation est de 380,00 € TTC.</p>
2021-216	23/04/2021	<p>Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société Duport 78 relatif à l'acquisition de matériel d'équipement thermique et électrique pour le Centre Technique Municipal. Le montant du marché s'élève à 6 672,96 € HT.</p>
2021-217	22/04/2021	<p>Passation d'une convention d'autorisation d'occupation précaire d'un logement communal pour un agent de la Commune. La convention est consentie moyennant une redevance de 612,00 € mensuelle à laquelle s'ajoutent les charges prévues dans ladite convention. Celle-ci a pris effet le 28 avril 2021, pour une durée de 4 mois, soit jusqu'au 27 août 2021.</p>
2021-218	22/04/2021	<p>1<sup>er</sup> renouvellement de la concession au nom de ABRAHAM, à compter du 4 janvier 2025, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 4 janvier 2055. Le coût de son renouvellement est de 1 000,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.</p>
2021-219	22/04/2021	<p>1<sup>er</sup> renouvellement de la concession au nom de BALLUT, à compter du 10 février 2020, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 10 février 2050. Le coût de son renouvellement est de 1 000,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.</p>
2021-220	22/04/2021	<p>1<sup>er</sup> renouvellement de la concession au nom de DA SILVA LEITE, à compter du 4 avril 2021, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 4 avril 2036. Le coût de son renouvellement est de 570,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.</p>

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2021-221	22/04/2021	1 <sup>er</sup> renouvellement de la concession au nom de RIGAL, à compter du 27 septembre 2021, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 27 septembre 2051. Le coût de son renouvellement est de 1 000,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2021-222	22/04/2021	Location de concession de type caveau 2 cases simples, au nom de MILON dans le cimetière communal de Vélizy-Villacoublay afin d'y fonder une sépulture de famille. Elle est consentie pour une durée de 15 ans débutant le 22 mars 2021 jusqu'au 22 mars 2036. Elle est consentie moyennant la somme de 570,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2021-223	22/04/2021	1 <sup>er</sup> renouvellement de la concession au nom de OLIVAIN, à compter du 10 mai 2021, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 10 mai 2036. Le coût de son renouvellement est de 570,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2021-224	22/04/2021	2 <sup>ème</sup> renouvellement de la concession au nom de FERNANDEZ, à compter du 16 août 2021, pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 16 août 2051. Le coût de son renouvellement est de 1 000,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrè.
2021-225	22/04/2021	3 <sup>ème</sup> renouvellement de la concession au nom de RAMBURE, à compter du 23 septembre 2017, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 23 septembre 2032. Le coût de ce renouvellement est de 570,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrès.
2021-226	22/04/2021	Location de concession au nom de BLASZCZYK, acquise à compter du 14 avril 2021, pour une période de 15 ans, soit jusqu'au 14 avril 2036. Le coût de cette concession est 570,00 €, versés à la Régie concessions cimetièrès.
2021-227	27/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme Alphard Technologies pour une action de formation en mode Formation Ouverte et A Distance (FOAD) pour le personnel de la DVCSI. Elle est prévue pour une durée d'un an à compter du 29 avril 2021. L'organisme de formation s'engage à donner accès à tout son catalogue. Le coût de cette formation est de 3 588,00 € TTC.
2021-228	28/04/2021	Signature d'un contrat de prestation avec la société Vélizy Golf Club dans le cadre des temps d'accueils de loisirs périscolaires du 5 mai au 24 juin 2021. La prestation est consentie à titre gracieux.
2021-229	28/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société SATEB relatif à la reprise des réseaux PVC en sous-sol de l'école élémentaire Simone Veil. Le montant du marché s'élève à 16 270,00 € HT.
2021-230	28/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme de formation CECYS pour une action de formation intitulée : « Habilitation électrique : Recyclage du personnel habilité ». Prévüe le 22 juin 2021 pour 1 agent communal. Le coût de cette formation est de 162,00 € TTC.

Numéro de l'acte	Date de l'acte	Objet de l'acte
2021-231	28/04/2021	Passation d'un marché à procédure adaptée avec la société LISANIMAUX relatif à la formation Pet Sitting le 05 juin 2021 organisée par la Direction de la jeunesse. Le montant du marché s'élève à 150,00 € HT.
2021-232	03/05/2021	Signature d'un contrat de prestation avec la compagnie Avanti ! dans le cadre de la mise en place d'animations scolaires au sein de l'accueil de loisirs Mozart Maternel. Le montant maximum de la prestation est de 675,00 € TTC.
2021-233	29/04/2021	Signature d'une convention de formation avec l'organisme CECYS pour une action de formation intitulée : « CACES R482 Catégorie F-Engins de chantier », prévue du 7 au 9 juin 2021 pour 1 agent communal. Le coût de cette formation est de 660,00 € TTC.
2021-234	28/04/2021	Signature d'un contrat de prestation avec Christèle Rakotondrainy relatif à la mise en place de 2 ateliers de sophrologie destinés aux parents à la médiathèque les 12 et 26 mai 2021. Le montant maximum de la prestation est de 240,00 € TTC.

**M. le Maire :** « Avez-vous des questions concernant le recueil des actes administratifs ?  
M. Daviau. »

**M. Daviau :** « Question sur l'acte n° 199. Il s'agit du marché sur le réaménagement de l'avenue de Picardie. J'aimerais savoir exactement où est-ce qu'on en est de ce dossier ? »

**M. le Maire :** « Nous avons passé un marché relatif au réaménagement des 3 axes : avenue Picardie, rue Dassault et allée Jean Monnet. Finalement, les lots ont été déclarés infructueux. Nous avons dû relancer l'appel d'offres sur l'allée Jean Monnet et l'avenue de Picardie. Nous ferons la rue Dassault avec notre bailleur actuel car c'est principalement de la voirie.

D'autres questions ? M. Daviau. »

**M. Daviau :** « Qu'est-ce que ça donne comme calendrier de travaux exactement ? »

**M. le Maire :** « La rue Dassault devrait être fait pendant l'été. L'allée Jean Monnet et l'avenue Picardie seront faites après l'été. Pour l'allée Jean Monnet, l'incidence est moindre car ce n'est ni une voie de circulation ni de stationnement. L'avenue de Picardie sera faite en plusieurs phases puisqu'il y a du stationnement et de la circulation.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous passons au premier point pour lequel je donne la parole à Mme Brar-Chauveau. »

**2021-05-26/01** - Dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des commerçants et artisans - Attribution de l'aide et financement.

Rapporteur : Nathalie Brar-Chauveau

**Mme Brar-Chauveau :** « Merci M. le Maire. Vous vous en souvenez certainement, le Conseil municipal avait voté en avril la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle à l'immobilier pour les commerçants et artisans qui avaient été fermés lors du second

*confinement d'octobre à janvier. Le département a donc validé l'attribution d'un financement à hauteur de 140 852 €. La Commune va donc verser les aides aux établissements éligibles et se refinancera en totalité auprès du Département des Yvelines. Des avis favorables ont été rendus à l'unanimité par les commissions Ressources et Solidarités-Qualité de vie. »*

**M. le Maire :** « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote.

*Il y a 19 bénéficiaires pour 140 852 €. »*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE** l'attribution d'un financement à hauteur de 140 852 € au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive annexée à la délibération, **APPROUVE** la création d'un budget de 140 852 € pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat, **SOLLICITE** le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal et autorise le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 140 852 €, et à signer la convention relative à ce refinancement, jointe à la délibération, **DIT** que les crédits seront inscrits au chapitre 65 article 657-4 du budget communal, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

**M. le Maire :** « Nous continuons avec Arnaud Bertrand pour une demande subvention pour un softphone. »

**2021-05-26/02** - Demande de subvention pour un softphone dans le cadre du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales.  
Rapporteur :: Arnaud Bertrand

**M. Bertrand :** « « Merci M. le Maire. Le fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » est un fonds dédié aux petites et moyennes collectivités pour soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique dans les collectivités territoriales. La Commune de Vélizy-Villacoublay souhaite mettre en place un softphone dans le cadre du télétravail de ses agents. Il s'agit d'un dispositif qui permet de virtualiser un téléphone. Ça permet d'avoir, sur le poste de travail des agents, un petit logiciel qui permet de recevoir ou de passer des appels de manière sécurisée et, même si la personne est en télétravail à la maison. Ce dispositif permet d'envoyer les appels et d'y répondre ou d'émettre des appels depuis l'endroit où la personne télétravaille. La Commune sollicite une subvention maximum de 10 000 € pour un montant total de 12 839 € TTC. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources réunie en séance le 17 mai 2021. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter, auprès du Fonds de Transformation numérique des Collectivités territoriales, une subvention maximum de 10 000 € pour un montant global de 12 839 € TTC. »

**M. le Maire :** « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE** les termes de la demande de subvention auprès du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à solliciter, auprès



du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales, une subvention maximum de 10 000 € pour un montant global de 12 839 € TTC.

**M. le Maire :** « Nous passons avec Mme Lasconjarias avec le centre de vaccination et la signature d'une convention. »

**2021-05-26/03** - Centre de vaccination COVID-19 - Signature avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'une convention relative au financement du centre.

Rapporteur : Christiane Lasconjarias

**Mme Lasconjarias :** « Merci M. le Maire. L'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, l'émergence d'un nouveau coronavirus qui constitue une urgence de santé publique de portée internationale. La vaccination est un axe essentiel de la lutte contre la pandémie de Covid-19. L'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus « à risque » et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics. L'article 53-1 VIII bis du Décret du 29 octobre 2020 dispose que « La vaccination peut être assurée dans des centres désignés à cet effet par le représentant de l'État dans le département, après avis du directeur général de l'Agence Régionale de Santé. Ces centres peuvent être approvisionnés en vaccins par les pharmaciens d'officine ou par les pharmacies à usage intérieur. La Commune de Vélizy-Villacoublay a donc accepté, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et le Préfet des Yvelines, d'ouvrir un centre de vaccination le 29 mars 2021, situé au Centre Maurice Ravel. Ce centre est en capacité de vacciner jusqu'à 4 000 personnes sur une semaine. Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les parties apportent leur concours à la mise en place et au fonctionnement d'un centre de vaccination ambulatoire dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19. Les parties s'engagent, sous leur responsabilité, à réaliser la mission qui leur est confiée. Dans ce cadre, l'ARS contribue financièrement à la mise en place du dispositif à hauteur de 50 000 €, montant qui pourra être revalorisé par voie d'avenant. L'ARS n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution. Des avis favorables, à l'unanimité, ont été rendus par les commissions Ressources et Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séances le 17 mai 2021. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention relative au fonctionnement du centre de vaccination de Vélizy-Villacoublay et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent. »

**M. le Maire :** « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote.

Fin juin, nous aurons dépensé, hors ressources humaines, 160 000 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE** les termes de la convention relative au financement du centre de vaccination de Vélizy-Villacoublay contre la Covid 19 à conclure avec l'Agence Régionale de Santé, jointe à la délibération, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

**M. le Maire :** « Nous continuons avec la modification du tableau des emplois et je donne la parole à Mme Ledanseau. »

**2021-05-26/04 - Modification du tableau des emplois.**

Rapporteur : Johanne Ledanseur

**Mme Ledanseur :** « Merci M. le Maire. Peu de modification ce mois-ci. Deux créations à compter du 1<sup>er</sup> juin : une sur le poste de jardinier puisqu'un de nos agents est parti par voie de mutation, et un autre agent du courrier. La suppression de leurs emplois d'origine sera proposée au prochain Comité Technique, du mois de juin et ça passera de nouveau au Conseil municipal. Ce qui est surtout important ce mois-ci, c'est l'ouverture de postes d'emplois saisonniers, ce que l'on n'avait pas pu faire l'année dernière, mais qu'on peut de nouveau faire cette année. C'est une bonne nouvelle. Plusieurs postes d'emplois saisonniers sont créés. 6 adjoints administratifs à temps complet du 31 mai au 02 juillet 2021 au centre de vaccination pour assurer l'accueil des patients, les orienter, gérer les listes d'attente et traiter les dossiers administratifs liés à la vaccination. Est également créé un poste d'adjoint administratif à temps complet du 08 juillet au 06 août 2021 à la Direction des Solidarités et du CCAS pour assurer les missions d'agent d'accueil. 5 adjoints techniques à temps complet du 05 juillet au 30 juillet 2021 au Centre Technique Municipal pour assurer des missions polyvalentes en espaces verts, voirie, peinture et magasinage et pour le mois d'août nous en aurons besoin que de 4 adjoints techniques au CTM. Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Ressources réunie en séance le 17 mai 2021. »

**M. le Maire :** « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE** les dispositions qui précèdent, reprises dans le tableau ci-dessous, ainsi que l'état du personnel fixé au 1<sup>er</sup> juin 2021, annexé à la délibération,

En date du	Création d'emploi	Fonction	NB	En date du	Suppression d'emploi	Fonction	NB
01/06/2021	Adjoint technique à temps complet	Jardinier	1				
01/06/2021	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de courrier	1				

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la Commune pour pourvoir ces emplois.

**M. le Maire :** « Nous poursuivons avec M. Conrié pour un avenant sur le marché des assurances automobiles. »

**2021-05-26/05 - Marché n° 2020-32 relatif aux prestations d'assurances - Lot n° 3**

"assurance des véhicules et risques annexes" conclu avec la société Paris Nord

Assurances Services - Avenant n° 1.

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

**M. Conrié :** « Merci M. le Maire. La Ville a passé il y a quelques mois un marché d'assurance pour son parc de véhicules. Marché qui vaut aussi pour le parc du CCAS et de l'Onde. Il est proposé aujourd'hui au Conseil municipal d'approuver un avenant à ce marché. Un avenant de portée très limitée car il est prévu pour un montant d'environ 1 000 € alors que le marché global atteint la somme de 57 000 € environ. Il répond à deux motifs : réajuster, à la marge, l'état du parc de véhicules qui sert de base à ce marché et, second

*motif, il s'agit de retenir une assurance « tous risques » pour des véhicules qui ont plus de 5 ans, ce qui n'avait pas été prévu lors de la conclusion du marché initial. Les deux commissions concernées ont donné un avis favorable à l'unanimité pour l'approbation de cet avenant. »*

**M. le Maire :** « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE** les termes de l'avenant n° 1 au marché n° 2020-32 relatif au marché d'assurance pour les besoins de la Commune, du CCAS et de l'Onde et plus particulièrement le lot n° 3 « assurance des véhicules et risques annexes » conclu avec la société Paris Nord Assurances Services, prenant en compte le nouvel état du parc automobile et ajoutant la garantie « Dommage tous accidents » aux véhicules de la Commune de plus de 5 ans, joint à la délibération, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document y afférent.

**M. le Maire :** « Nous revenons avec M. Bertrand sur l'installation de chauffage et de climatisation des bâtiments pour un marché conclu avec Engie. »

**2021-05-26/06** - Marché n° 2354 relatif à l'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux (P2/P3) conclu avec la société Engie Energie Services - avenant n° 4.  
Rapporteur : Arnaud Bertrand

**M. Bertrand :** « Merci M. le Maire. La Commune de Vélizy-Villacoublay a passé un marché ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux. Ce marché a été attribué à la société Engie Energie Services. Ce marché a été conclu avec un montant forfaitaire annuel de 104 900,63 € HT pour les prestations d'entretien courant (P2), ainsi qu'une partie à bons de commande sans montant minimum, ni montant maximum annuel pour les prestations de gros entretien (P3). Depuis, 3 avenants ont été conclus. Le premier avenant pour l'entretien de l'église Saint Denis pour un montant global et forfaitaire de 1 408,25 € HT annuel. Le second pour l'entretien de l'école maternelle René Dorme pour un montant global et forfaitaire de 3 585 € HT annuel. Le troisième avenant pour prolonger la durée du marché de 9 mois suite à la mise en place de la géothermie, engendrant des modifications de régulations primaires et secondaires. Cet avenant a engendré une plus-value de 82 420,41 € HT. Le présent avenant a pour objet de prendre en charge la réalisation des prestations pour le centre sportif Jean-Lucien Vazeille, depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, et jusqu'à l'échéance du marché. Cet ajout de structure engendre donc une augmentation de 2 038,80 € HT sur la partie forfaitaire. Le montant total du marché est donc porté à 194 353,09 € HT annuel, soit 524 034,73 € HT. Cette augmentation engendre une plus-value de 24,40 % par rapport au montant initial du marché. Cet avenant prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, et jusqu'au 30 juin 2021. Des avis favorables, à l'unanimité, ont été rendus par les commissions Ressources et Aménagement et Environnement, réunies en séances le 17 mai 2021. Lors de sa séance du 18 mai 2021, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 4 au marché n° 2354 relatif à l'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux (P2/P3) conclu avec la société Engie Energie Services, joint au présent rapport, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document y afférent. »

**M. le Maire** : « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE** les termes de l'avenant n° 4 au marché n° 2354 conclu avec la société Engie Energie Services, actant de la réalisation des prestations pour le centre sportif Jean-Lucien Vazeille depuis le 1<sup>er</sup> février 2021 jusqu'à l'échéance du marché portant, ainsi, le montant total du marché à 524 034,73€ HT, soit une augmentation de 24,40 % par rapport au montant initial du marché, joint à la délibération, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant n° 4 et tout document y afférent.

**M. le Maire** : « Nous passons au chauffage urbain avec la géothermie. »

**2021-05-26/07** – Réseau de production de chaleur – Chaufferie V3– Déclassement d'une turbine à gaz

**2021-05-26/08** - Délégation de service public relative à la production et distribution de chaleur conclue avec la société Velidis - Avenant n° 9.

**2021-05-26/09** - Réseau de production de chaleur – Cession d'une turbine à gaz à la société Centrax Limited.

Rapporteur : Monsieur le Maire

**M. le Maire** : « *Tout le monde connaît le chauffage urbain sur la Ville. Le réseau est d'une longueur de 17,6 km. Il dessert 94 sous-stations, 7 centres d'échange et 25 points de livraison. Nous avons une cogénération avec deux turbines qui récupéraient les vapeurs pour produire de l'électricité. La première turbine a été arrêtée l'année dernière car nous n'avions plus le droit de renouveler les contrats de production d'électricité issus d'énergie fossile. Puisque c'est un chauffage gaz, la vapeur présente n'avait plus le droit de produire de l'électricité pour être vendue sur le réseau. La deuxième turbine a été arrêtée car son contrat était arrivé à son terme. Ce qui constitue un contresens puisque la vapeur est toujours là mais elle ne peut plus produire d'électricité. Fort heureusement, la géothermie va prendre le relai en octobre 2021. Nous avons décidé cela en Conseil municipal précédemment. Là, je vous demande de déclasser la turbine à gaz. Le démantèlement de la cogénération et de ses équipements supprime la possibilité offerte par l'avenant n° 6 de la Convention de délégation de service public du 18 juillet 2019 qui prévoyait la possibilité pour le Déléguataire de mettre en marche cette installation de cogénération dans une perspective de vente d'électricité sur le marché libre. Puisque maintenant il n'y a plus cette possibilité. À partir du moment où ces turbines ont été déclassées et remises dans le domaine privé de la Commune, je vous demande de m'autoriser à la cession de ces turbines à la société CENTRAX, cette dernière nous proposant de nous les racheter et les démanteler pour 50 000 €. Il est donc proposé au Conseil municipal de prononcer le déclassement de la turbine à gaz de puissance unitaire 9,1 MWth anciennement exploitée dans l'immeuble communal situé 14 rue Grange Dame Rose à Vélizy-Villacoublay, suite à sa désaffectation par arrêté municipal annexé au présent rapport, d'approuver les termes de l'avenant n° 9 au contrat de délégation de son service public de production et de distribution de chaleur, joint au présent rapport, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 9 au contrat de délégation de son service public de production et de distribution de chaleur confié à la société Velidis et tout document y afférent, d'approuver la cession de la turbine à gaz de puissance unitaire 9,1 MWth, pour un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) hors taxe, à la société CENTRAX, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte permettant la cession et tout document y afférent. »*

**M. le Maire :** « Avez-vous des questions ? M. Daviau. »

**M. Daviau :** « J'ai juste une question M. le Maire. Il est proposé aussi de déclasser et d'abandonner une partie du réseau. Ce réseau est situé essentiellement sur la Commune de Meudon et je voulais savoir si l'avis de la Commune de Meudon avait été sollicité par la Commune de Vélizy à ce sujet ? »

**M. le Maire :** « À ma connaissance non. L'avis avait été demandé il y a très longtemps pour l'installation puisqu'il est sur son domaine. Aujourd'hui, il ne vous a pas échappé que les sociétés qui sont sur place ne sont pas connectées au réseau. On profite pour déclasser ce réseau puisqu'on transforme le réseau qui était en haute pression en basse pression. Les travaux que vous voyez sur la Ville actuellement et qu'on va voir encore pendant tout l'été sont réalisés dans le cadre des travaux de remplacement des canalisations. Comme il n'y a pas d'abonné sur ces canalisations, on propose de les désaffecter pour ne pas les passer en basse pression et investir alors qu'il n'y a pas d'abonné. Il n'y aura pas d'impact sur la Ville de Meudon. C'est un contrat privé.

*D'autres questions ? Non. Nous passons au vote. »*

**2021-05-26/07 - Réseau de production de chaleur – Chaufferie V3 – Déclassement d'une turbine à gaz.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE** de prononcer le déclassement de la turbine à gaz de puissance unitaire 9,1 MWth anciennement exploitée dans l'immeuble communal situé 14 rue Grange Dame Rose à Vélizy-Villacoublay.

**2021-05-26/08 - Délégation de service public relative à la production et distribution de chaleur conclue avec la société Vélidis - Avenant n° 9.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE** les termes de l'avenant n° 9 au contrat de délégation de son service public de production et de distribution de chaleur, joint à la délibération, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 9 au contrat de délégation de son service public de production et de distribution de chaleur confié à la société VÉLIDIS et tout document y afférent.

**2021-05-26/09 - Réseau de production de chaleur – Cession d'une turbine à gaz à la société Centrax Limited.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, APPROUVE** la cession de la turbine à gaz de puissance unitaire 9,1 MWth, pour un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) hors taxe, à la société CENTRAX, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte permettant la cession et tout document y afférent.

**M. le Maire :** « Nous passons à l'octroi d'une bourse permis citoyen avec M. Richefort. »

<p><b>2021-05-26/10 - Octroi d'une bourse permis citoyen à Monsieur Yann Beauchamps. Rapporteur : Alexandre Richefort</b></p>
---

**M. Richefort :** « Merci M. le Maire. Dans le cadre du dispositif d'appui au permis de conduire, approuvé par délibération du Conseil municipal n° 2020-12-16/22 du 16 décembre 2020 relative au permis citoyen, le comité de sélection, réuni le 29 mars 2021, a retenu le dossier de candidature de Monsieur Yann Beauchamps pour l'octroi d'une

*bourse permis citoyen. Yann Beauchamps est actuellement à la recherche d'emploi et d'écoles, il souhaite obtenir son permis de conduire pour ses futures études et projets personnels. Afin de mener à bien son projet de devenir entraîneur sportif, les déplacements en véhicule lui seront nécessaires pour ses futurs entretiens ou stages. Monsieur Yann Beauchamps a déjà exprimé le souhait d'effectuer ses heures citoyennes au sein d'associations sportives, ce qui est en adéquation avec son projet professionnel. Afin de finaliser son budget, ce jeune sollicite l'aide financière de la Commune de Vélizy-Villacoublay. Des avis favorables, à l'unanimité, ont été rendus par les commissions Ressources et Solidarités-Qualité de Vie, réunies en séances le 17 mai 2021. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accorder une bourse de 500 € à Monsieur Yann Beauchamps dans le cadre du permis citoyen, en contrepartie d'un crédit de 35 heures à restituer à la collectivité et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tout acte y afférent. »*

**M. le Maire :** « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, ACCORDE** une bourse de 500 € à Monsieur Yann Beauchamps dans le cadre du permis citoyen, en contrepartie d'un crédit de 35 heures à restituer à la collectivité, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tout acte y afférent.

**M. le Maire :** « Nous terminons avec Mme Brar-Chauveau sur une dérogation au repos dominical. »

<p><b>2021-05-26/11</b> - Demande de dérogation au repos dominical pour la société Fraudbuster - Avis du Conseil municipal. Rapporteur : Nathalie Brar-Chauveau</p>
---

**Mme Brar-Chauveau :** « Merci M. le Maire. La société FraudBuster, qui est située à Vélizy, offre à ses clients opérateurs de télécommunications une solution de lutte contre certains types de fraude et notamment la lutte contre les fraudes à la carte SIM. Devant l'augmentation du nombre de fraudes qui interviennent notamment pendant les week-end, la société souhaite mettre en place le travail le week-end et demande donc une dérogation au repos dominical et ce afin de maintenir un niveau d'efficacité optimal pour ses clients. Un accord d'entreprise de la société FraudBuster relatif au travail le week-end et à la dérogation au repos dominical a été signé le 11 février 2021. Les salariés qui travailleront le dimanche seront volontaires et bénéficieront d'une rémunération ou d'une indemnisation de temps de travail compensatoire. Des avis favorables, à l'unanimité, ont été rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement et Solidarités-Qualité de Vie. »

**M. le Maire :** « Avez-vous des questions ? Non. Nous passons au vote. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de dérogation au repos dominical pour la société FraudBuster, **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

**M. le Maire :** « Je vous remercie. L'ordre du jour est épuisé. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 23 juin 2021. Nous continuerons dans cette configuration avec un public restreint. Nous aurons la joie, je l'espère en septembre de retrouver du public un peu plus nombreux et des mesures plus souples même si on conservera le masque.

*Mme Aude Level nous quitte. C'était son dernier Conseil municipal et je la remercie. Elle commence une nouvelle vie avec une belle promotion dans une autre commune. Je lui souhaite de réussir et je la remercie pour le temps passé à préparer notamment les Conseil municipaux, les Conseils de quartiers et bien d'autres choses. »*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 00.

Le présent compte rendu est affiché le 28 mai 2021